

MARCHÉ PUBLIC DE MAÎTRISE D'ŒUVRE RANVILLE

Extension des vestiaires de foot

Règlement de consultation

RC.1 IDENTIFICATION DU MAÎTRE D'OUVRAGE

Identification de la Collectivité ou du service qui passe le marché : **COMMUNE DE RANVILLE**
3 Rue Airbornes
14860 RANVILLE
N° Tel : 02.31.78.76.08
Mail: secretariat@ranville.fr
Jours et horaires d'ouverture au public :
Lundi 15h à 17h30
Mardi 10h à 12h / 15h à 17h30
Mercredi 10h à 12h / 15h à 17h30
Jeudi 15h à 17h30
Vendredi 10h à 12h / 15h à 17h30
Samedi 9h à 12h (un samedi par mois)

Contenu du dossier de consultation : Dossier téléchargeable sur : <https://www.uamc14.org/ranville>
- règlement de consultation
- projet de marché (Acte d'engagement, CCAP et CCTP)
- présentation du contexte et des besoins

Modalités de remise des offres : Les offres seront transmises par voie dématérialisée
Adresse du profil acheteur : <https://www.uamc14.org/ranville>

RC.2 OBJET DU MARCHÉ

Objet du marché: Mission de maîtrise d'œuvre en vue de l'extension des vestiaires de football
Construction d'une surface utile d'environ 151m²
(art. R2172-1 du code de la Commande publique)

Forme du marché : Il s'agit d'un marché unique ferme
Mode de dévolution des marchés de travaux : marchés séparés
Enveloppe financière prévisionnelle maximale de travaux : 240 000 euros HT

Contenu de la mission qui sera confiée : Conformément au code de la commande publique (articles L2431-1, R.2431-5 et R.2431-9 à R.2431-19)

MISSION DE BASE / VISA
MISSIONS COMPLEMENTAIRES : éventuellement OPC

- Conditions relatives au marché** Les variantes au CCTP ne sont pas autorisées.
Il ne sera exigé du titulaire ni caution, ni retenue de garantie.
Le paiement s'effectuera selon les règles de la comptabilité publique.
Une convention de cotraitance pourra être annexée au contrat de maîtrise d'œuvre.
- Conditions de participation :** La consultation est ouverte à des candidats se présentant à titre individuel (le contractant) ou sous la forme d'un groupement (les cocontractants).
Le candidat, qu'il se présente à titre individuel ou sous la forme d'un groupement, devra disposer, par lui-même de la compétence suivante :
- Architecte
- Si le (ou les) candidat(s) envisage(nt) pour cette opération de faire appel à d'autres compétences que celles demandées, ils les feront connaître lors de la candidature.
En cas de groupement, l'architecte en sera le mandataire. Ce dernier ne pourra représenter plus d'un groupement.
- Composition de l'offre :**
- Une note de présentation du candidat et/ou de l'équipe avec compétences de chaque membre et moyens de chaque membre.
 - L'architecte devra fournir des références d'opérations de bâtiments ou de fonctionnalité similaires.
La présentation de ces références devra faire apparaître clairement et de façon lisible :
 - les coordonnées du Maître d'Ouvrage
 - **les plans fonctionnels de l'équipement, les détails constructifs, des photos ou croquis d'ambiances intérieures et extérieures (matériaux, luminosité...) permettant de juger la qualité d'usage et la fonctionnalité du bâtiment et de ses espaces extérieurs, son intégration dans son environnement, sa conception originale, ...**
 - la surface du projet, son coût,
 - le lieu et les dates de réalisation,
 - la mission exacte remplie (études, conception, réalisation)
- Elles seront au nombre de 6 maximum**
- d'une proposition d'honoraires et les délais d'exécution de l'opération en réponse au dossier de consultation (AE et annexes 1 et 2 à remplir)
 - Les éléments précisés aux articles R2143-4 à R2143-19 du Code de la commande publique
Ces justifications seront à produire dans un délai de 15 jours à compter de la date où le(s) candidat(s) a (ont) été informé(s) de l'attribution possible du marché. S'il(s) ne peut (peuvent) le faire, le marché ne pourra pas lui (leur) être attribué.
- Les offres seront transmises par voie dématérialisée sur le profil acheteur (format pdf ou jpeg).**

RC.4 PROCEDURE

- Procédure de passation :** PROCEDURE ADAPTEE
(L2123-1 du Code de la commande publique)
- Déroulement :** Consultation organisée en 1 temps :
Publicité adaptée
Envoi du dossier de consultation aux candidats
Examen des offres par la commission
Eventuellement auditions des candidats et négociation.
Choix du candidat lauréat par la commission
Attribution du marché par l'assemblée délibérante
- Date limite de remise des offres :** 17/09/2019 à 12h00
- Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction de :
- délais d'exécution de l'opération (20%)
- références (pertinence fonctionnelle des projets, qualité des ambiances intérieures et extérieures, coût opération, originalité de conception, intégration dans son environnement...) (50%)
- compétences présentées (10%)
- honoraires (20%)
- Date d'affichage de la publicité :** 26/08/2019